



CCI MAYENNE

ACCOMPAGNEMENT
ANTÉ-CRÉATION



Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ANTE-CRÉATION

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter au porteur de projet une méthodologie lui permettant d'appréhender les différentes étapes de la création-reprise d'entreprise • Accompagner le porteur de projet tout au long de son parcours entrepreneurial (validation de l'idée, cohérence Homme-Femme/projet, étude de marché, positionnement et proposition de valeur, aide à la préparation du prévisionnel et au choix de la forme juridique, financement et aides mobilisables) • Formaliser un business plan solide afin de présenter le projet aux financeurs et aux partenaires
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi (justificatif demandé : notification d'inscription et/ou dernier avis de situation Pôle Emploi) • Bénéficiaires des minima sociaux (justificatif demandé : attestation de la CAF) • Etudiants (justificatif demandé : copie de la carte d'étudiant) • Inactifs (justificatif demandé : attestation sur l'honneur)
NOTRE OFFRE	<p>Jusqu'à 10 heures d'accompagnement individuel réparties en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 – De l'idée au projet (1 rendez-vous de 2 heures) pour diagnostiquer le projet personnel et professionnel, valider la cohérence du projet et les aptitudes du porteur de projet, identifier les actions à mener et définir l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins du porteur de projet • Phase 2 – Du projet au business plan (4 rendez-vous de 2 heures) pour étudier la faisabilité du projet dans toutes ses dimensions, déterminer sa démarche commerciale et sa politique de communication, travailler les composantes réglementaires, financières, juridiques et sociales du projet, finaliser le business plan
POINTS FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Livrables : fiche de suivi des rendez-vous, fiche d'évaluation synthétique du projet avec recommandations, plan d'affaires rédigé par le porteur de projet • Intervenants : Conseiller spécialisé en création-reprise d'entreprise, mise en relation, le cas échéant, avec les partenaires de la CCI (avocat, expert-comptable,...) • Démarche sur-mesure, personnalisable et adaptable • Complémentarité avec d'autres dispositifs d'accompagnement existants
COUT	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour le public éligible, cofinancé par la CCI de la Mayenne et le Fonds Social Européen
CONTACT	<p>Jocelyne Dellièvre – 02.43.49.50.27 – jocelyne.delliere@mayenne.cci.fr</p>